

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

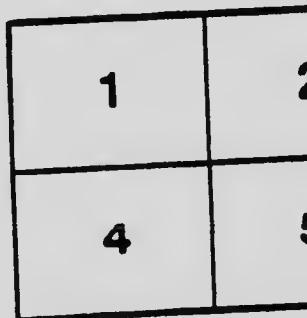
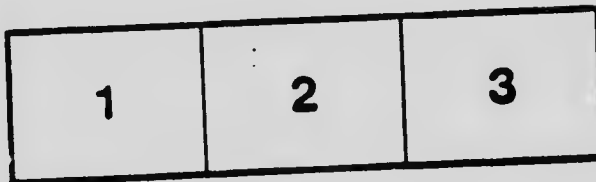
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

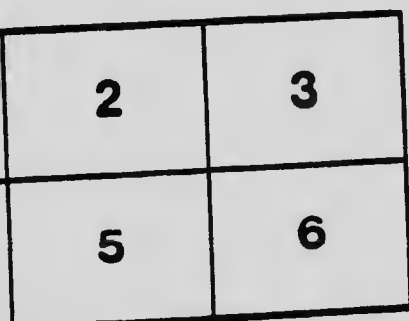
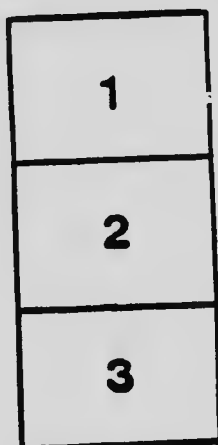
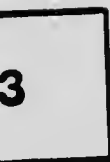
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

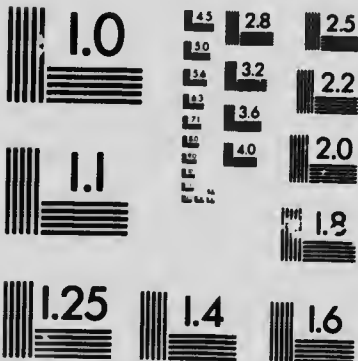
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



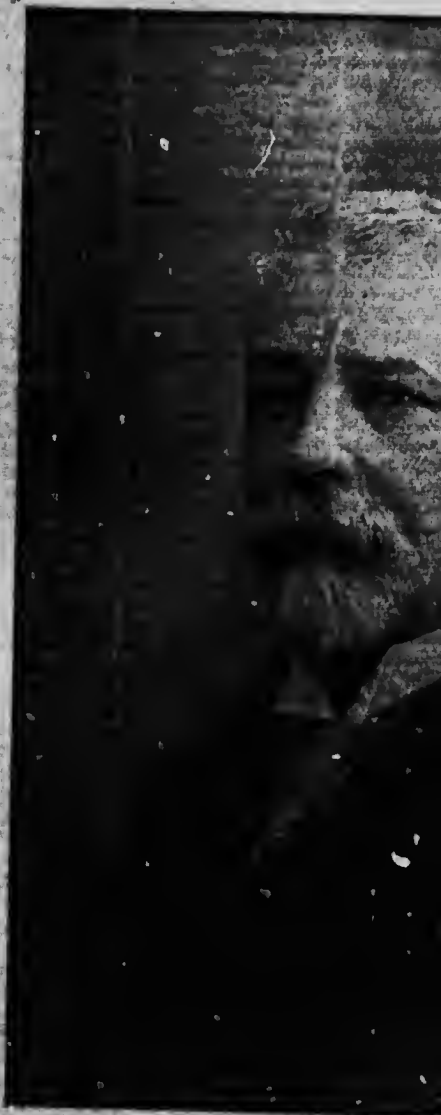
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



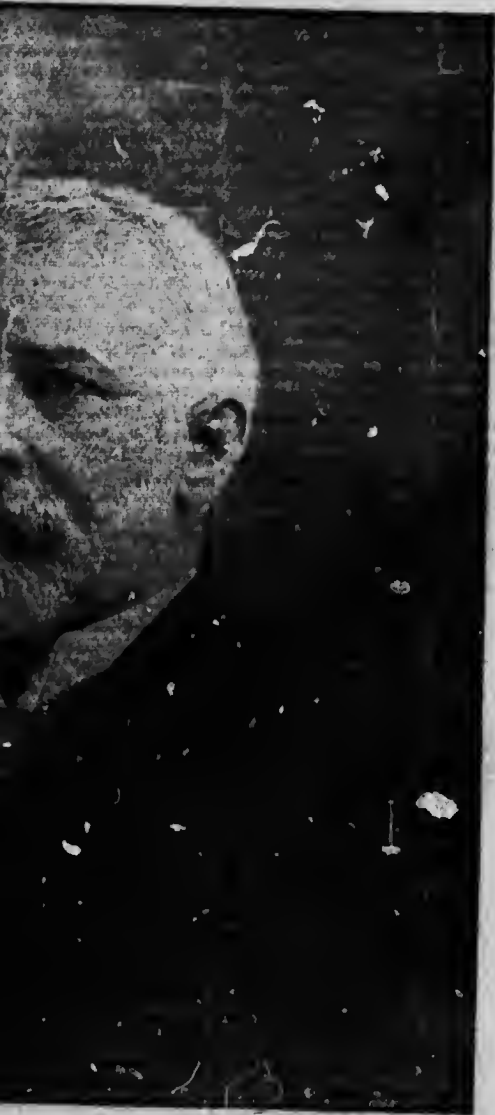
APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



L'HONORABLE W. S.

MINISTRE DES I



W. S. FIELDING M.P.
LE DES FINANCES

Débats des

TROISIÈME SESSION—

DISCO

L'HONORABLE W.

REVUE DE LA SITU

OTTAWA, CANADA

Le MINISTRE DES FINANCES (Honorable W. S. Fielding) : Quelles que puissent être nos divergences d'opinion au sujet de l'économie à d'autres égards, tout le monde en conviendra, à cette période avancée de la session, il y a une économie qu'il importe grandement de pratiquer : C'est l'économie de temps. Par conséquent, bien que l'honorable député de Pictou (M. Bell) ait parcouru un très vaste champ et ait touché à nombre de questions appelant de longs développements, il est nécessaire d'abrèger autant que possible ses observations et de n'aborder que les questions maîtresses. L'honorable député a eu un grave embarras, qui lui est commun avec tous ses collègues de la gauche. Ces messieurs sont dans l'impulsion absolue de se rendre compte de l'évolution que le pays a subie depuis 1896, époque avec laquelle ils établissent la comparaison. Il est peut-être assez naturel qu'ils éprouvent cet embarras. Si l'on tient compte de leurs prédictions au sujet des malheurs affreux qui devaient fondre sur le pays, si le parti libéral arrivait au pouvoir, malheurs qui ne se sont pas réalisés ; si l'on contraste ces prédictions avec les faits accomplis et les grands changements qui ont eu lieu et que le peuple apprécie parfaitement, il est naturel de leur accorder le privilège de fermer les yeux à la lumière éclatante des faits que tout le public connaît.

DISCOURS ALARMISTES DANS LE PASSE.

Il y aurait lieu de s'alarmer du discours de l'honorable député et de la résolution qu'il a proposée, s'il n'existait pas nombre de discours et de résolutions de ce genre formulées au cours des années précédentes.

Des Communes

SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DE

LE W. S. FIELDING, M.P.

SITUATION FINANCIÈRE

CANADA, 21 OCTOBRE 1903

(Honora-
e puissent
e sujet de
le monde
rancée de
Il importe
économie
e l'honora
parcouru
à nombre
développe-
er autant
de n'abor-
L'honora-
arras, qui
llègues de
laus l'im-
ompte de
puls 1896,
t la com-
urel qu'ils
nt compte
malheurs
le pays,
voir, mal-
; si l'on
les faits
nements qui
écie par-
ccorder le
a lumière
uble cou-

vers la fin des différentes sessions, sous le régime libéral. Au cours de la première session du régime libéral, en 1896, l'homme distingué qui remplissait la charge de chef de l'opposition déclara en termes éloquentes qu'il y avait une certitude morale que la gestion financière du gouvernement, à la fin de l'exercice, aboutirait à un désastre et qu'il y aurait une moins-value de \$3,000,000. A la fin de l'exercice, le découvert du budget se résumait à une somme fort modeste; cinq cent quelques mille dollars, si je ne me trompe. Au cours de chaque session depuis cette époque, les alarmistes dans les harangues qu'ils nous ont fait entendre et dans les résolutions qu'ils ont proposées ont englobés tous les crédits que nous avons voté en une seule et vaste somme, afin de persuader au peuple que les mesures financières adoptées au cours de la session ne pouvaient aboutir qu'au désastre et à la ruine de ce malheureux pays. Mais de façon ou d'autre, à la fin de l'exercice, tous comptes réglés, le peuple découvre que la situation financière du pays est excellente, que ces affreux malheurs n'ont pas fondu sur le pays, que tout s'est passé pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et que notre budget au lieu d'accuser des découverts, comme par le passé, se solde infailliblement par une suite d'excédents d'un chiffre fort respectable. Aussi, je l'affirme sans crainte, les citoyens de ce pays, au souvenir de ces terribles discours et des affreuses prophéties des années passées, sauront que le discours prononcé ce soir par le député de Pictou, sont le fait d'un alarmiste qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux. Il y a si longtemps que ces messieurs de la gauche poussent ces cris d'alarme, au cours de chaque session, qu'il

E PASSE.

du dis-
la résolu-
pas nou-
e ce genre
écédentes.

HJ 2054

F54

1903 vol. 2 P 44 2

ne faut pas s'étonner que le peuple n'ajoute guère foi à leurs paroles.

POURQUOI LES DÉPENSES SE SONT ACCROUES.

Je ne chercherai pas à nier le fait évident que depuis 1896, le budget de nos dépenses s'est considérablement gonflé. Mais il faut ajouter que ce gonflement de dépenses est parfaitement légitime. Loin de chercher des excuses pour cette dépense, nous nous en glorifions; car, à notre avis, elle a été un des plus puissants facteurs qui ont provoqué le développement et le progrès du pays depuis 1896. Sans doute, c'est dans l'intelligence, l'énergie, l'esprit de travail et l'économie de nos populations qu'il faut chercher la cause du progrès, du développement et de la prospérité du Canada; mais c'est en vain que le peuple canadien aurait déployé toutes ces qualités, si de sages mesures législatives ne lui eussent prêté leur concours; et à notre avis, les lois financières et les autres mesures établies par le gouvernement et le parti libéral ainsi que les dépenses de deniers publics marquées au coin de la libéralité et de la sagesse ont puissamment influé sur les magnifiques résultats que les documents publics nous permettent de constater.

Je le répète, notre budget des dépenses s'est gonflé. Établissons la comparaison entre le budget du dernier exercice et celui de 1896, relativement à quelques-uns des principaux articles de dépense. Le budget militaire du dernier exercice a eu une augmentation de \$840,345, relativement à celui de 1896. Est-il un seul député de la Chambre qui trouve matière à critique dans cette dépense? Loin de s'opposer aux dépenses afférentes à la milice, n'est-il pas vrai qu'il y a tendance chez ces messieurs de la gauche à demander qu'on dote plus généreusement ce service? N'est-il pas vrai que mainte et mainte fois, ces messieurs ont formulé tel relativement à la milice du pays certaines propositions qui entraîneraient d'énormes frais? Ainsi, les députés de la gauche en conviendront sans doute, si nous avons consacré à ce grand service public une somme supérieure d'un million à la dépense effectuée en 1896, il n'y a pas là matière à censure. En 1903, la dotation de nos travaux publics a atteint un chiffre supérieur d'environ \$2,750,000 aux sommes dépensées en 1896. M. l'Orateur, les travaux auxquels ces dépenses sont consacrées couvrent tout le pays et elles sont marquées au coin de la sagesse et de l'utilité publique. Quand il s'agit de si vastes dépenses affectées à des travaux publics et s'étendant d'un océan à l'autre, nécessitant l'emploi d'une vaste armée de fonctionnaires et de serviteurs, il serait absurde de prétendre qu'il ne s'est pas commis d'erreurs, qu'il ne s'est pas gaspillé un seul centin; car, soit qu'il s'agisse des affaires publiques ou d'affaires privées, on ne saurait exiger la

perfection chez ceux qu'on emploie. Mais tout bien considéré, je n'hésite pas à le dire, à la lumière de toutes les enquêtes qui ont eu lieu, les dépenses afférentes aux travaux publics ont été marquées au coin de la sagesse et de l'utilité publique, et elles ont contribué au progrès et à la prospérité du pays.

NOTRE GRAND CHEMIN NATIONAL.

En 1903, le service maritime et celui des phares, ont coûté \$498,000 de plus qu'en 1896. Est-il besoin de justifier cette dépense aux yeux du peuple canadien? Non. Le Canada n'est-il pas un grand pays maritime? N'avons-nous pas cette grande voie fluviale, le Saint-Laurent, qu'il faut outiller de bouées, de lumières et de tout ce qui peut faciliter la navigation? Dans la province de Québec, dans les provinces maritimes, en Colombie Anglaise, n'y a-t-il pas la ligne côtière qui doit être dotée de phares et de l'outillage voulus pour la protection du marin? Nous avons largement doté ces services; et bien loin de le regretter et de chercher à justifier ces dépenses, en présence des critiques formulées par les honorables députés ce soir même, nous déclarons que nous sommes décidés à effectuer les dépenses voulues pour ces travaux, afin que le monde entier sache que notre grande route nationale offre tout la sécurité possible au commerce des nations. En 1903, nous avons affecté au service des pêcheries, \$100,000 de plus qu'en 1896. Faut-il encore justifier cette dépense? Est-il un seul député qui ne reconnaisse l'importance de nos pêches, cette grande industrie nationale? Qui oserait révoquer en doute l'obligation qui nous incombe de pourvoir à l'alimentation, à l'encouragement et à la protection de cette industrie. Nos dépenses, de ce chef, se sont gonflées, et sans doute, dans un avenir rapproché, le ministre qui dirige ce grand service jugera nécessaire de la faire doter encore plus libéralement; mais s'il est en mesure de faire un aussi judicieux emploi de ces deniers que par le passé, il n'y aura pas lieu de chercher à justifier aux yeux du peuple canadien l'utilisation et l'application de ces crédits.

En 1903, nous avons consacré au service de l'immigration, une somme supérieure de \$526,000 à celle portée au budget de 1896. En présence des faits dont l'ouest a été témoin, faudra-t-il chercher à justifier cette augmentation de dépenses? La parcimonie avec laquelle ces messieurs de la gauche ont doté ce service en 1896, n'a abouti à aucun résultat. Chaque dollar affecté au service de l'immigration sous le régime actuel, a déjà produit une riche moisson, et cette moisson sera encore plus fructueuse à l'avenir.

Le député de Plouffe affirme que l'exode bat toujours son plein dans les provinces maritimes. Nous avons déjà discuté cette question, et je le répète, de temps immémorial,

dobis doc. 275 8727

0 922408

rial, la population a immigré et ce mouvement se perpétuera sans doute. Parmi ces populations du littoral, toujours amoneuses d'aventures, il y a tendance si prononcée vers l'immigration qu'à mon avis, il n'y a guère lieu d'espérer qu'elle disparaisse entièrement. J'affirme toutefois, que la situation s'est bien améliorée dans les provinces maritimes, et le mouvement d'immigration y est bien moins intense aujourd'hui qu'il ne l'a été au cours du dernier quart de siècle. L'immigration a donc diminué dans les provinces maritimes et aujourd'hui la question à l'ordre du jour n'est pas celle de l'exode, mais le problème qui se dresse devant nous est de trouver une main-d'œuvre suffisante pour tous les travaux qui s'y développent. Nous avons consacré \$565,000 de plus au fonds d'amortissement. C'est sans doute une simple affaire de comptabilité qui ne grève pas le pays de nouveaux fardeaux; c'est simplement une mesure qui tend au rachat de la dette publique, et qu'il s'agisse d'une somme importante ou minime, le pays ne se trouve pas grevé de nouvelles obligations.

LES CONSERVATEURS INSISTENT SUR DE NOUVEAUX DEBOURSES.

Nous avons doté plus largement le service de l'administration de la justice, et l'honorable député a appelé notre attention sur ce fait. Je n'ai pas sous les yeux les chiffres qu'il a cités, mais chose singulière, il trouve bel matière à censure lorsque il y a quelques jours à peine, au cours d'un débat relatif au relèvement du traitement des juges, des messieurs de la gauche d'une voix unanime se sont prononcés en faveur de cette réforme. Si l'on veut condamner en plein parler cette dépense, lorsque l'honorable député sait parfaitement que ses collègues sont parvenus au relèvement de ces dépenses plutôt que de leur abaissement?

L'année dernière, le service des Douanes a coûté \$332,000 de plus qu'en 1896. Sans doute, les députés de la gauche déclareront partout à la tribune populaire que sous le régime de mon honorable collègue le ministre des Douanes, ce service a accusé pareille augmentation; mais ils se garderont bien de dire que ce surcroît de dépenses de \$332,000 nous a permis d'encaisser une augmentation de recettes de \$17,700,000. Le service de l'aecise, au cours du dernier exercice, accuse une augmentation de dépenses d'un peu plus de \$8,000, relativement à 1896; mais cette légère augmentation de dépenses nous a permis de percevoir \$4,087,000 de recettes supplémentaires. L'année dernière, les frais du service postal ont dépassé de \$440,000 ceux de 1896, et cette dépense est imputable sur le fonds du revenu consolidé; mais les députés de la gauche se garderont bien de dire que les recettes accusent une augmentation de \$1,443,000. Les dépenses d'exploitation de l'Interoceania accusent

aussi une augmentation de près de \$3,184,000, ce qui est virtuellement le double de la dépense de 1896; mais chaque dollar affecté à cet accroissement de dépenses dans l'exploitation de l'Interoceania, sauf les dépenses imputables sur le compte du capital, est retombé dans le trésor public sous forme de surcroît de recettes provenant de l'exploitation de cette voie ferrée.

FAITS CONCERNANT LES SUBSIDES.

L'honorable député au cours de cette harangue où il souleva la note d'alarme, a grossi le chiffre des subventions de chemins de fer et nous a répété que le gouvernement a attendu les derniers moments de la session pour saisir la Chambre de ces résolutions, alors qu'il est impossible de les faire mûrement délibérer. J'ai pris la peine de consulter les archives à cet égard, et d'étudier les faits et gestes du gouvernement sur la question, et je constate qu'à dater de 1895, jamais au cours de l'administration conservatrice, le dépôt de ces résolutions n'a été effectué à meilleure heure qu'au cours de cette session.

C'est le 6 octobre que nous avons inscrit cette liste de subventions sur le feuillet de la Chambre des communes. Sans doute, si rien de fâcheux ne survient, il est possible que, pour me servir de l'expression du premier ministre, le bienfait de la prorogation nous soit accordé à la fin de la semaine. Advenant que la clôture ait lieu samedi prochain, bien que j'espère qu'elle se fera vendredi, je tiens à observer qu'il se sera écoulé dix-huit jours francs, entre la date à laquelle ces subventions nous ont été soumises et le jour prévu pour la prorogation. Établissons maintenant la comparaison avec ce qui s'est passé sous le régime conservateur. En 1891, le gouvernement conservateur soumit à la Chambre ses subventions relatives aux chemins de fer, cinq jours avant la clôture de la session; en 1893, cinq jours avant la fin de la session; en 1890, quatre jours avant la clôture; en 1887, trois jours avant le fin des travaux de la session; et jamais sous ce régime, la période accordée pour l'étude de ces subventions de chemins de fer n'a dépassé douze jours, sauf au cours d'une seule session. Je suis donc en lieu de dire aux honorables députés qu'ils n'ont pas raison de se plaindre de l'attitude du gouvernement au sujet du délai accordé pour l'étude de ces subventions. Nous avons expérimé beaucoup de besogne au cours de cette session. Le gouvernement n'a que faire de surcharger le feuillet d'une multitude de mesures que la Chambre ne saurait mûrement délibérer; au contraire, c'est son devoir de soumettre à la Chambre les mesures importantes, les projets de loi les plus importants, et jamais encore au cours d'une session de notre législature, le gouvernement n'a aussi bien rempli son devoir que l'a fait le cabinet au cours de cette session-ci.

A entendre l'honorable député, on dirait que toutes ces subventions doivent être versées au cours d'un seul exercice. Il ne l'affirme pas positivement, mais le ton de son discours et la teneur de ses résolutions tendent à créer cette impression et à faire croire au public, comme par le passé, que toutes ces sommes seront dépensées au cours d'un seul exercice. L'honorable député en conviendra, ce serait là créer une impression tout à fait erronée.

M. BELL : J'ai observé que ces subventions n'auraient pas toutes été dépensées au cours d'un seul exercice. Peut-être cette observation a-t-elle échappé au ministre.

Le MINISTRE DES FINANCES : Alors, je me demande pourquoi l'honorable député a englobé ces subventions dans la dépense d'un seul exercice ; car il en conviendra, plusieurs de ces subventions ne seront jamais versées. Le passé est là qui l'atteste, nombre de compagnies qui forment ces demandes et engagent le gouvernement à accorder ces subventions, agissent sans conscience de bon sens, mais elles se trouvent souvent dans l'impuissance de se procurer les capitaux voulus pour leurs entreprises. Quelquefois il est arrivé qu'il n'a rien été versé de ces sommes. Il en sera sans doute ainsi de quelques-unes de ces subventions ; mais même s'il arrive que ces chemins de fer soient construits, leur construction sera l'œuvre de plusieurs années, et ces vastes sommes d'argent que l'honorable député énumère avec tant de complaisance pour effrayer nos concitoyens, seront réparties sur un certain nombre d'exercices, et cela dans la mesure même où le gouvernement sera appelé à les verser.

LES PAIEMENTS DEVIENNENT DUS LENTEMENT.

En réponse à une question qui nous a été adressée, il y a quelques jours, j'ai été en mesure d'affirmer qu'au cours d'une période décennale, les subventions accordées aux différentes lignes de chemins de fer, dans la mesure au moins où il est possible de le déterminer, ont atteint approximativement le chiffre de \$27,000,000 ; cependant, le chiffre total des sommes versées à titre de subventions, au cours de cette période décennale, a été de \$15,000,000. Ainsi, en tenant compte de l'expérience du passé, pour établir une juste moyenne, il est probable que nous n'aurons à verser pour chaque exercice, à titre de subventions aux chemins de fer, qu'environ \$1,500,000. Ce n'est pas là un chiffre exagéré, si l'on tient compte du magnifique territoire que ces chemins de fer développent et si l'on se rappelle que chez toutes nos populations, d'un océan à l'autre, il existe une tendance à se lancer avec plus de courage et d'enthousiasme que jamais dans les nouvelles entreprises.

L'honorable député s'est contenté de condamner d'une façon vague ces résolutions, mais il n'a pas essayé de signifier un seul item se rattachant soit aux subventions de chemins de fer, soit à aucun autre partie de nos dépenses publiques qui, à son avis, offre matière à censure. Tout au plus, a-t-il désigné un ou deux articles, je ne saurais préciser le chiffre, mais je suppose que dans leur ensemble, ces dépenses affectées à deux ouvrages publics, atteindraient le chiffre de \$15,000 ou \$20,000. Mais indépendamment de ces chiffres, dans quelle situation l'honorable député se trouve-t-il ? Il porte à \$200,000,000 le chiffre des sommes affectées aux différents usages publics. L'honorable député se rappelle le chiffre exact sans doute, mais quel qu'il en soit, il n'a pas osé proposer la radiation d'un seul de ces articles : il se contente de les condamner en termes vagues. Il a porté cette dépense à \$200,000,000 ou plus.

M. BELL : Plus que cela.

Le MINISTRE DES FINANCES : Quoi qu'il en soit, il n'a pas osé proposer la radiation d'un seul de ces articles : il se contente de les condamner d'une façon générale. Relativement au réseau transcontinental, il prétendra peut-être qu'il n'a pas émis de vote hostile à cette mesure ; mais en même temps, il a appuyé le contre-projet proposé par le chef de l'opposition, et qui entraîne une dépense bien supérieure à celle nécessitée par le projet du gouvernement.

LES CONSERVATEURS NE S'Y OPOSENT PAS.

Lorsque l'honorable député retournera dans cet illustre et ancien comté de Pictou, s'il tient à ses électeurs le même langage qu'il nous a adressé ce soir, j'imagine que le dialogue suivant s'établira entre lui et quelque vieil Écossais : Mon ami, dira-t-il au député, avez-vous voté contre ces subventions ? — Non. — Pourquoi n'avez-vous pas proposé une résolution déclarant cette dépense insensée et propre à alarmer le pays ; pourquoi n'avez-vous pas émis votre avis ? L'honorable député de répondre : La chose n'a guère été facile, car quelques-unes de ces subventions étaient consacrées à mon propre comté. Tout cela est fort bien, si l'honorable député veut envisager les choses à un point de vue plus élevé. Il le sait, ces subventions sont affectées à des travaux d'urgence et d'utilité publique dans son propre comté. Dans un pays aussi vaste que le Canada, s'étendant d'un océan à l'autre, nul individu, nul groupe d'hommes ne saurait être doué de la connaissance des affaires qui lui permette d'apprécier les besoins de toutes les différentes parties du pays. Mais, chaque section du Canada est représentée dans cette Chambre et chaque groupe de députés est au courant des affaires de sa propre province ; de sorte qu'il leur est facile de se faire une idée générale de l'utilité de ces dépenses. Je

commis assez l'honorable député de Pléton pour affirmer que, s'il était convaincu que ces dépenses sont inutiles, marquées au coin de l'imprévoyance et propres à jeter l'alarme dans le pays, comme il l'affirme dans sa résolution, il ne se contenterait pas d'une condamnation formulée en termes vagues, mais il proposerait la radiation des articles critiquables. Mais, s'écrie l'honorable député, à quel bon exprimer un avis ou voter contre ces subventions ? Et cependant l'honorable député n'en propose pas moins une résolution que nous allons repousser. Il nous soumet cette résolution exprimée en termes vagues, résolution purement académique, dénuée de sens et qui n'aboutit à rien. A moins que l'honorable député ne veuille proposer une résolution de nature pratique, portant radiation d'une subvention quelconque en faveur d'un chemin de fer ou d'une somme affectée à quelques grands travaux publics, je crains fort que la Chambre et le pays n'attachent guère d'importance à la résolution qu'il a proposée. A coup sûr, nos intelligentes populations, non seulement dans sa province, mais dans toutes les autres provinces, seront d'avis que lorsque les députés de la gauche prennent pareille attitude, il ne faut pas les prendre au sérieux, quand ils condamnent ces subventions et les traitent de folles prodigalités. Mais, M. l'Orateur, si l'économie est chose désirable, et s'il est impossible de l'obtenir du gouvernement actuel, de quel côté se tournera donc ce malheureux peuple envahien, pour l'obtenir ?

Se tournera-t-il vers les députés de la Chambre ? Même dans ses rêves les plus extravagants, le plus eritique des individus au pays ne saurait se figurer qu'un gouvernement conservateur puisse être partisan de l'économie. De temps immémorial, ces messieurs se sont déclarés partisans de l'économie, mais cette doctrine, ils ne l'ont pas réalisée en pratique par le passé et ils ne l'appliquent pas encore. Je n'affirme que la simple vérité, ils le savent bien, en disant que la plupart du temps, lorsqu'ils prennent part à un débat relatif à quelque dépense publique, c'est pour demander au gouvernement d'effectuer quelques travaux à plus grands frais que nous ne l'avons fait par le passé.

QUE L'ON MONTRE LE GASPILLAGE.

Nous leur demandons, comme nous l'avons fait par le passé, de nous signaler quelque dépense inutile ou marquée au coin de la prodigalité. Il leur est impossible de le faire. D'ordinaire, le comité des comptes publics est le bureau qui fait enquête sur ces questions. Jamais encore dans l'histoire du pays, il ne s'est joué comédie comparable aux rémouls de ce bureau des comptes publics, au cours de la dernière session. Il nous a été impossible d'obtenir de ces messieurs de faire acte de présence aux séances du comité. Ils venaient bien présenter

une motion demandant la comparaison de quelques témouls, ou donner avis de leur intention de proposer une enquête quelconque ; mais l'heure venait de proposer la motion, ces messieurs brillaient par leur absence, ou bien ils n'avaient pas été les témoins, et en fin de compte la chose dégénérait en comédie. Le comité des comptes publics, s'est ajourné, sans avoir virtuellement fait d'enquête sur les comptes publics du dernier exercice. Pourquoi ? Cela ne tient pas à leur impuissance, ni à un sentiment de gêne, ni à un sentiment de pudeur qui les auraient poussés à éviter une enquête sur les dépenses effectuées par le gouvernement, mais c'est qu'ils ont constaté que ces dépenses étaient inattaquables et ne donnaient aucune prise à la censure. Je le répète, si le peuple ne peut réussir à obtenir l'économie chez le gouvernement actuel, il n'y a guère lieu d'espérer qu'ils puissent l'obtenir des députés de la gauche. Je ne sais point que ces messieurs se soient jamais constitués les champions de l'économie. Nous avons soumis à la Chambre une mesure relative à un grand réseau de chemin de fer transcontinental, résolution qui nous semble marquée au coin de la sagesse. Les députés de la gauche, non contents de repousser cette proposition, ont formulé un système qu'ils ont créé de toutes pièces et qui ne saurait avoir le mérite d'être plus économique que celui proposé par le gouvernement. Il y a dans notre code de loi une mesure législative, qui nous autorise à dépenser \$750,000 pour l'établissement d'un service de steamers rapides sur l'Atlantique et nous avons eu quelque entrepreneur qui se chargea des travaux auxquels est affecté ce service. Ces messieurs de la gauche proposent une résolution jetant le discrédit sur les efforts que nous avons tentés dans ce sens et déclarant ridicule l'idée de chercher à établir ce service moyennant \$17,000 par année et ils nous disent qu'il faut établir une ligne rapide, coûte que coûte. Enfin, pour faire déborder, si possible, la mesure du ridicule, voilà que les trois quarts des députés de la gauche font un crime au gouvernement de n'avoir pas envoyé notre excellent ami le capitaine Bernier, à la recherche du pôle Nord.

M. HENDERSON : Et c'est là que vous avez commis une faute.

Le MINISTRE DES FINANCES : Voilà un conservateur de vieille roche, fidèle à ses principes. Il se propose de voter en faveur d'une résolution déclarant que les dépenses publiques sont de nature à alarmer le pays et il demande au gouvernement de dépenser une couple de cent mille dollars pour l'expédition du capitaine Bernier au pôle Nord. Qu'il consulte les archives de nos grands services publics et il se convaincra que jamais les députés de la gauche n'ont formulé une proposition tendant à l'économie. Mainte et mainte fois, on a reproché au gouvernement actuel d'user de

trop de parcimonie. Les paroles du député de Colchester (M. Gourley), retentissent encore à nos oreilles. Le député de Pletou déclare que les subventions accordées aux chemins de fer que nous avons soumise à la Chambre sont marquées au coin de la prodigalité, et, cependant, à notre avis, elles ne comportent que des dépenses légitimes. Mais le député de Colchester déclare que nous faisons preuve de trop de parcimonie, et que si nous avions le soul de notre propre dignité et de celle du pays, nous aurions fait preuve de plus de libéralité relativement à ces subventions.

L'honorable député se fait l'interprète de la pensée des députés de la gauche en général. Ils présentent des résolutions dans le sens de l'économie, mais ils sont infiniment plus prodigues que les députés de la droite.

DEPENSES DES ANNEES PRECEDENTES.

Jetons un regard rétrospectif sur les dépenses du régime précédent. Le député de Pletou a appelé l'attention sur un fait bien connu : c'est qu'au cours de la période antérieure à 1896, le chiffre des dépenses était bien moins élevé qu'il ne l'est aujourd'hui et il conclut de ce fait que les conservateurs sont partisans d'un régime d'économie et que la prodigalité est la note du régime actuel. A mon avis, c'est là une logique fort bonne. Il est fort possible qu'on puisse faire un emploi peu judicieux d'une minime somme d'argent, tandis qu'on peut dépenser d'une façon économique une somme considérable. Il s'agit simplement de savoir si on a les recettes voulues pour faire face aux dépenses. C'est là une question de souveraine importance. Au cours de la période de 1891 à 1896, sous le régime économique que l'honorable député exalte jusqu'aux nues, bien que les dépenses du gouvernement conservateur fussent moins élevées que les nôtres, ils ont toutefois fait des dépenses supérieures à leurs recettes, et force leur a été de gonfler la dette publique. En 1891, le gouvernement conservateur a dépensé 103 pour cent de ses recettes. Mes observations se bornent à ce qu'on appelle le fonds du revenu consolidé. En 1895, le même gouvernement a dépensé 112 pour cent, ou 12 pour cent au delà de ses recettes, et en 1896 il a dépensé environ 101 pour cent. Et voilà ce que l'honorable député appelle de l'économie. Bien que nos dépenses accusent une grande augmentation, elles sont justifiables, en ce que nous avons les recettes voulues pour y faire face. En 1897, nous avons dépensé 101 pour cent. Au cours de cet exercice, le gouvernement libéral n'a pas eu le plein contrôle des finances publiques. A l'avènement des libéraux au pouvoir, l'exercice était commencé. Il leur fallut accepter les évaluations budgétaires préparées par leurs prédécesseurs et ils n'eurent pas ce plein contrôle des finances publiques qu'ils ont été en mesure d'obtenir plus tard, de sorte que pour

cet exercice, leurs dépenses ont dépassé de quelque peu leurs recettes. Mais l'année suivante, lorsque les libéraux eurent la pleine maîtrise des affaires, la dépense du gouvernement n'a atteint que 95 pour cent de ces recettes ; en 1899, le gouvernement n'a dépensé que 89 pour cent de ses recettes ; en 1900, il n'a dépensé que 80 pour cent de son revenu ; en 1901, il a dépensé 89 pour cent de ses recettes ; en 1902, il a dépensé 87 pour cent de ses recettes ; et pour l'exercice 1903, qui vient de se clore, nous avons dépensé 78 pour cent de nos recettes ; tandis qu'en 1890, la dépense du gouvernement conservateur avait atteint le chiffre de 101 pour cent. Et cependant, l'honorable député (M. Bell) voudrait faire croire au pays que, relativement à la dépense effectuée en 1896, nos dépenses afférentes à l'exercice 1903 sont marquées au coin de la prodigalité.

LA DETTE PUBLIQUE DU CANADA.

Envisageons la question à un autre point de vue : celui de la dette publique. Après avoir entendu les députés de l'opposition formuler, d'année en année, toutes ces résolutions, relativement aux énormes obligations que nous contractons et à l'énorme gonflement de la dette publique, le pays, sans doute s'attendrait à un léger accroissement de la dette publique par tête de la population. S'il me fallait avouer que nous avons ajouté à la dette du peuple canadien deux ou trois dollars par tête de la population, il n'y aurait là absolument rien d'humiliant, si l'on tient compte des immenses améliorations qui se sont effectuées au cours des dernières années écoulées. Mais voyons ce qui en est. En 1896, la dette publique nette atteignait le chiffre de \$50.96 par tête de la population ; en 1902, sous un régime libéral, la dette publique nette était tombée à \$49.97, et pour l'exercice 1903 qui vient de se clore, la dette publique s'est abaissée à \$47.37 par tête de la population. Il faut ajouter que cet abaissement de la dette en 1903, tient en partie au remaniement des comptes entre les provinces et le gouvernement fédéral, et par conséquent je ne réclame pas tout le mérite de la chose ; mais, en tenant compte de ce remaniement et de décaction faite de ces sommes, la dette publique nette du Dominion est actuellement de \$47.97 par tête de la population, relativement à \$50.96 qu'elle était par tête de la population au cours de l'exercice 1896.

Voilà non affirmation qui étonnera sans doute quelques honorables députés ; elle surprendra nombre de personnes au pays que des discours comme ceux prononcés ce soir et des résolutions comme celle qui nous est soumise en ce moment ont porté à croire que la dette publique du Canada s'est énormément gonflée. Relativement à l'exercice qui vient de se clore, c'est avec bonheur que je le dis, jamais encore ministre des Finances n'a été en lieu d'annoncer à la Chambre et au pays une aussi heureuse situation finan-

cière. J'ai déjà fait connaître à la Chambre cette statistique afférente à l'exercice écoulé, mais on voudra bien me pardonner si je me répète. Les recettes afférentes à l'exercice 1903, terminé le 30 juin dernier, ont atteint le chiffre de \$66,034,108.32. Les dépenses, de nature ordinaire imputables sur le fonds consolidé, se sont élevées à \$51,707,172.89, soit un excédent de \$14,326,935.43.

Des VOIX : Très bien.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je le répète, les dépenses imputables sur le fonds consolidé, ce qu'on appelle les dépenses ordinaires, ont atteint le chiffre de \$51,707,172.89 ; les charges imputables sur le compte du capital, y compris tout ce qui figure sous la rubrique des dépenses de ce genre, ont été de \$10,367,163.01, ce qui porte la totalité des dépenses pour l'exercice à \$62,074,335.90. Relativement à cet excédent, l'honorable député (M. Bell), trouve à redire à ce que nous portons les primes au compte du capital et il ajoute qu'autrefois ces primes figuraient au compte des recettes. En réalité, la comptabilité relative à ces primes se faisait d'une façon si mystérieuse qu'il était très difficile d'en trouver la trace. Cela se faisait sous la singulière forme d'une remise de droit de détaxe. On sera porté à croire tout naturellement qu'une remise de droit est le remboursement de deniers versés, et quant à savoir comment le paiement d'une prime qui n'est jamais tombée dans la caisse publique puisse légitimement figurer à titre de remise de droits, c'est là une de ces choses qui dépasse l'entendement humain. Jadis, le ministre des Douanes payait ces primes à même ses propres recettes, réduisant dans cette mesure-là même les recettes douanières, ce qui constituait, il faut l'avouer, une fort singulière comptabilité.

M. CLANCY : Mais après tout ne payait-on pas ces primes à même le fonds consolidé, tandis que le ministre des Finances les porte au compte du capital ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui ; les recettes douanières se trouvaient réduites, dans cette mesure-là même. Ce système a demeuré en vogue, sans qu'il s'élevât de réclamations, jusqu'au remaniement de la loi relative aux primes, remaniement effectué à l'époque où nous sommes que nous allons verser de fortes sommes d'argent, de ce chef.

TRAITANT DES PRIMES.

Les sommes payées par l'ancien gouvernement à titre de primes à la fabrication du fer et de l'acier, n'ont pas atteint un chiffre élevé, relativement à la masse des affaires du pays, et elles n'intéressaient guère la question des recettes ou des dépenses ou de l'excédent budgétaire. Lorsque nous sommes que, sous le nouvel ordre de choses, il nous faudrait verser des millions à titre de primes, nous décidâmes de réformer

notre comptabilité, à notre avis fort défectueuse. Tous les hommes d'affaires dans cette Chambre en conviendront, soit que ces primes fussent portées au compte du capital ou à celui du revenu, le système en vogue jusque-là, consistant à les déduire des droits de douane et à les traiter à titre de détaxe, ce système était contraire aux usages commerciaux et illégitime.

Cependant, comme les primes étaient fixées d'après une échelle mobile, en prévision de leur extinction à brève échéance, il fut jugé utile de les faire figurer au compte du capital. Dans chaque exposé financier que j'ai soumis à la Chambre, j'ai invariablement signalé ce fait, afin de purer à toute méprise à cet égard. Je le répète, notamment lorsqu'il s'agit de primes, soit qu'on les porte au revenu, cela ne saurait nullement avoir influé sur le résultat général. Ce mode de comptabilité ne saurait avoir influé sensiblement sur le résultat du dernier exercice ; car, les recettes perçues, l'année dernière, ont amplement suffi à faire face à toutes les dépenses publiques ordinaires, imputables sur le compte du fonds consolidé. Toutes les dépenses afférentes aux primes, aux subventions affectées aux chemins de fer, à la construction de voles ferrées, bref toutes les dépenses effectuées sous une forme ou autre, ont été payées à même les recettes du pays, et en outre, la dette publique a accusé une forte diminution.

Quelques VOIX : Très bien !

Le MINISTRE DES FINANCES : La diminution de la dette publique, quant aux opérations du dernier exercice, a été de \$6,580,360.88 ; en outre, relativement au remaniement des comptes provinciaux, la dette publique accuse une diminution de \$3,305,450.24, et j'ai tenu à établir à cet égard une comptabilité séparée ; de sorte que l'abaissement total de la dette publique nette du Canada, à la fin de l'exercice, relativement à l'exercice précédent, a été de \$9,885,811.12.

Quelques VOIX : Très bien !

Le MINISTRE DES FINANCES : Je suis bien aise de le dire, la perspective est excellente, pour la situation financière de l'exercice courant. Il ne faut pas trop escompter l'avenir. Il est possible qu'à l'avenir, le mouvement des affaires se ralentisse ; mais pour le moment, nos prévisions sont bien loin d'être trop sombres au cours de l'exercice actuel, pour la période datant du 1er juillet au 20 octobre (hier), les recettes perçues, relativement à celles de l'époque correspondante du dernier exercice, accusent l'assez consolant accroissement de \$2,620,000.

M. SPROULE : Puisque le ministre se glorifie tant de sa gestion financière, comment se fait-il qu'il ne puisse pas réussir à effectuer d'emprunt sur le marché de Lon-

dres à un taux inférieur à 4½ pour 100, lorsqu'il y a quelques années, nous pouvions faire des emprunts à 3 pour 100 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Le gouvernement de la Grande-Bretagne, me dit-on, a payé 4½ pour cent, le mois dernier, pour ses emprunts. L'honorable député ferme les yeux à la lumière de l'évidence ; car c'est là un fait connu du monde financier, et que le gouvernement anglais reconnaît parfaitement. L'attitude du député de Pletou (M. Bell) au sujet de la question des excédents me paraît inexplicable. Depuis quelques années, ces messieurs nient l'existence des plus-values ; ils s'évertuent à prouver que ces excédents sont des trompe-l'œil ; et l'honorable député, avant la fin de ses observations, est revenu aux vieux errements et révoqué en doute l'existence de notre excédent. Dans toute la trame de son discours a retenti la même note : ces énormes plus-values n'ont pas de raison d'être ; ce sont des hérésies financières et il faut réduire la taxation.

LES CONSERVATEURS DEMANDENT UNE AUGMENTATION DE TAXES.

L'honorable député voudrait-il bien me dire quels sont les articles qu'il faut dégrever ? Les députés de la droite ont pour système de relever le chiffre des impôts. Chaque motion qu'ils ont présentée relativement au régime fiscal actuel, tend au relèvement des droits de douane et s'il s'agissait de réduire la taxe, dont est frappée un article quelconque, ils seraient fort embarrassés de signaler un seul article qu'ils voudraient dégrever. L'honorable député veut-il dégrever les sucres ? J'attends sa réponse.

M. BELL : Dans les circonstances actuelles, en présence de la plus-value accusée par le budget, il y aurait bien lieu de dégrever les articles qui entrent dans la consommation générale.

Le MINISTRE DES FINANCES : Si je saisis bien la pensée de l'honorable député, il affirme, au nom de l'opposition, qu'il importerait de dégrever les sucres.

Le député de Grey-est (M. Sproule), de son côté, affirme qu'il faut relever le droit sur les sucres, et cela au bénéfice de l'industrie betteravière. Les députés de la droite, à titre de partisans du protectionnisme, veulent encourager nos industries domestiques et donner une plus vive impulsion à l'industrie du sucre de betterave ; mais alors, pourquoi veulent-ils réduire la protection dont jouit actuellement cette industrie ? Le député de Grey-est au cours d'un débat antérieur, nous a dit que ces messieurs sont partisans non pas de droits protecteurs plus élevés, mais du régime des primes ; mais depuis qu'il a fait cette déclaration, ces messieurs nous ont, mainte et mainte fois répété que le véritable moyen d'encourager nos industries nationales n'est pas le régime

des primes mais le relèvement des droits de douane.

Or donc, si notre honorable collègue le député de Pletou prétend parler au nom du parti conservateur quand il demande l'abaissement des droits sur le sucre, il aura, j'imagine, quelque difficulté à expliquer cette attitude aux électeurs de certains de ses amis qui représentent des comtés où l'industrie du sucre est établie.

M. CLANCY : Quelle est votre attitude à vous, à cet égard ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon attitude est toute indiquée dans l'exposé budgétaire et dans le tarif tel qu'il se trouve à l'heure présente.

Notre honorable collègue, le député de Pletou (M. Bell) nous blâme pour le maintien de ce qu'il appelle des impôts exorbitants. Or, M. l'Orateur, on ne peut pas dire que l'impôt soit exorbitant. L'erreur de notre collègue vient de ce qu'il prend un revenu public considérable comme l'indice d'une imposition excessive. La vérité, c'est que nous avons joui d'une prospérité telle, nos moyens ont tellement grandi que nous avons pu consommer tous les produits de notre industrie nationale et que nous avons encore eu besoin de produits de l'étranger pour une somme se chiffant dans les millions. C'est là qu'il faut voir la cause réelle du revenu extraordinaire donné par les douanes. Mais quand au tarif douanier du Canada, il a été réellement diminué chaque fois qu'on lui a fait subir quelque modification se rapportant aux objets de commerce ordinaires. C'est contre cela que nos adversaires élèvent des protestations. Ils nous reprochent d'abaisser les droits, et cependant, notre honorable collègue prétend que nous élevons l'impôt. D'une part, on nous accuse de réduire les droits et de ruiner ainsi les industries nationales ; d'autre part, nous entendons notre honorable collègue alléguer que nous maintenons les droits à un chiffre trop élevé.

DEPENSES A CHARGE DU CAPITAL.

Il nous dit ensuite que le gouvernement ne devrait pas faire payer par les revenus publics le coût de ces travaux que nous avons entrepris : celui-ci devrait être imputé au compte du capital, car c'est pour cela qu'existe, dit-il, le compte du capital : demander au contribuable juste le montant d'argent qu'il faut pour les frais ordinaires de l'administration ; quant au reste, l'inscrire au compte du capital. Ce conseil serait bon si le tarif canadien constituait un fardeau qui peserait sur les épaules du peuple. Dans ce cas, vous auriez raison de prélever les impôts nécessaires à l'administration de la chose publique et de faire porter au compte du capital le gros des dépenses nécessitées par l'exécution de grands travaux publics. Mais pour quel motif chargeriez-vous le compte du capital sans nécessité ? Nos ad-

versaires nous reprochent tous les jours précisément de trop charger le compte du capital. Est-ce que notre honorable collègue lui-même (M. Bell), avant de terminer son discours, ne nous a pas fait un reproche de charger outre mesure le compte du capital ?

M. l'Orateur, il suffit de jeter un coup d'œil sur ces chiffres pour se convaincre que ni le tarif ni l'impôt ne sont un fardeau pour le public. J'affirme en ce moment que le peuple canadien ne se plaint pas d'être trop imposé. Je dirai que le tarif en général, excepté sur quelques points très peu nombreux, est satisfaisant pour le Canada.

Dans les réclamations qu'on nous adresse, on ne dit pas que les impôts sont trop élevés ; on affirme qu'ils ne le sont pas assez ; et ces réclamations partent des fauteuils de l'opposition.

Pourquoi porterions-nous ces dépenses au compte du capital, quand nous pouvons en défrayer une grande partie avec le revenu ordinaire, sous un tarif douanier si léger aux épaules du peuple ? Nous avons recueilli tous les ans des sommes aussi considérables et grâce à elles nous avons pu acquitter les frais ordinaires de l'administration publique, et même de faire bénéficier le compte du capital d'une grande partie des revenus du gouvernement.

Nous ne croyons pas avoir porté au compte du capital la moindre somme dont ce compte ne pouvait légitimement être crédité. Mais nous ne pouvions pas prévoir, après ce que nous avons entendu au cours des trois ou quatre dernières sessions, la subite volte-face opérée ce soir par notre honorable collègue qui prit vingt minutes à nous blâmer pour n'avoir pas chargé davantage le compte du capital. Pourquoi pouvons-nous faire l'inscription de ces dépenses au compte du revenu ? Nous avons pu empêcher l'Etat de s'endetter pour une somme qui, autrement, aurait été nécessaire, et en empêchant la dette de grandir nous avons épargné au peuple le paiement de nouveaux intérêts.

L'INTERET SUR LA DETTE.

Notre honorable collègue a fait allusion à l'augmentation des intérêts de la dette publique. J'ai ici un état montrant ce que nous avons à payer cette année en intérêts sur la dette publique. J'avalais préparé cet état pour répondre à une question inscrite à l'ordre du jour par notre honorable ami le député de Trois-Rivières (M. Bureau) ; mais je n'étais pas dans la salle pour y répondre au moment où cette question fut lue par M. l'Orateur ; je profiterai donc de cette occasion pour faire connaître ma réponse :

L'intérêt acquitté sur la dette publique pendant l'exercice de 1902-1903 s'est élevé à \$11,068,139.17, et nous avons crédité la province d'Ontario pour l'intérêt dû sur les fonds gardés en fidéicommiss en attendant un règlement final, soit \$167,288.14, ce qui fait

que l'intérêt de la dette publique s'est élevé, l'année dernière, à \$11,235,427.31. Au moment de la préparation, il y a quelques mois, du budget général pour l'année courante, avant le règlement des comptes provinciaux, on estimait que les intérêts payables cette année atteindraient \$11,133,407.52. Une estimation révisée et mise à jour indique que ces intérêts s'élèveront réellement à \$11,057,700, soit \$177,727.31 de moins que l'année dernière.

Cependant, en faisant le calcul de la somme réelle des intérêts à payer, il convient de faire entrer en ligne de compte les sommes que l'Etat va toucher sur ses placements. Nous allons recevoir en intérêts sur les obligations achetées en vue de nourrir le fonds d'amortissement, \$105,000. L'intérêt sur les prêts nouveaux faits à la commission du port de Montréal, \$27,000 ; l'intérêt sur le compte remanié de la dette, relative aux provinces d'Ontario et de Québec : \$72,319.44 de la première, et \$58,944.38 de la dernière, ce qui fait à mettre au crédit du compte des intérêts \$263,263.82. En déduisant cette dernière somme d'intérêts à recevoir, de la somme des intérêts à payer, le résultat net sera une réduction des intérêts dus sur la dette publique, cette année, égale à \$440,992.

Ce qui a empêché notre honorable collègue de Pictou (M. Bell) de se rendre un compte exact de la situation a été le changement de méthode apporté dans l'administration des affaires publiques depuis 1896.

M. CLANCY : L'honorable ministre prétend que l'Etat a gagné quelque chose par le règlement de compte du Dominion avec l'Ontario ; mais c'est un simple tour de tennue de livres.

Le MINISTRE DES FINANCES : Non, c'est une somme réelle mise au crédit du Dominion. C'est une révision de la créance de la province, et cela veut dire que le Dominion aura une somme moindre à payer.

Notre honorable collègue devrait tenir compte des changements considérables qui se sont opérés en ce pays depuis 1896. A cette époque, le Canada était dans une condition bien différente de celle d'aujourd'hui. Sa population était alors de 5,086,061 habitants. Nous ne connaissons pas le chiffre exact de la population en ce moment, il faut nous contenter d'une estimation approximative ; donc, la population devrait être d'environ 5,523,847. L'augmentation de population n'est pas aussi considérable que nous l'aurions voulu, mais nous regagnons le temps perdu, et le mouvement de la population, selon toute apparence, s'accéléra davantage. En 1896, le Canada a reçu 16,833 immigrants. En 1903 il en est venu 128,364. En 1896, le revenu public était de \$36,618,500. En 1903, les revenus de l'Etat ont atteint \$66,034,108. En 1896, la vente des terres publiques dans le Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie Britannique a rapporté \$93,303. En

1903, la vente des terres publiques a mis dans les caisses de l'Etat \$313,000. Les importations de l'année 1896 se sont élevées à \$118,011,508.

AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT.

En 1903, c'est-à-dire en pleine prospérité, quand nos fabriques donnent à nos ouvriers du travail comme il n'y en eût jamais, de mémoire d'homme, en Canada, les moyens du peuple ont tellement augmenté, qu'il a consommé une plus grande quantité de produits nationaux et qu'il a en outre porté la valeur des importations de marchandises étrangères de \$118,011,508 à \$241,214,961. En 1896, nous exportons pour \$121,013,852 de marchandises, et en 1903, nous exportons pour \$225,849,724. Les exportations de produits nationaux, qui donnent une meilleure mesure, peut-être, de la prospérité et de l'activité du peuple canadien, valaient, en 1896, \$109,915,337, et en 1903 elles se chiffrent à \$214,402,673. Nos exportations de produits de la ferme et des animaux, et de leurs dérivés, en 1896, se montaient à \$55,378,407; et en 1903, elles s'élèvent à \$114,441,873.

Abordons maintenant le chapitre des manufactures, cette branche de l'activité nationale dont nos adversaires se sont constitués les champions et les protecteurs, qu'ils prétendent avoir nourrie et allatée. Or, en 1896 nos exportations de produits fabriqués se montaient à \$10,222,817, et

a mis
Les im-
evées à

HAT.

prospé-
à nos
en eût
n Ca-
telle-
plus
aux et
portat-
e \$118.-
ous ex-
ndises,
25,849.-
onaux,
ut-être,
peuple
337. et
3. Nos
et des
896, se
8, elles
es ma-
ité ua-
t cons-
cteurs,
Haltée.
roduits
317, et

l'année dernière elles s'élevaient à \$20,624,967. Le mouvement commercial canadien qui, en 1896, se chiffrait à \$239,025,360 atteignait, l'année dernière, le joli chiffre de \$467,064,685.

Mais si nos adversaires ont les yeux fermés au changement magnifique qui s'est opéré, le peuple canadien, lui, n'est pas aveugle.

La nation entière se rend compte de ces choses, non seulement par le témoignage de la statistique, mais par le spectacle sans pareil donné par l'industrie nationale battant son plein sur presque tous les points du Canada, et la nation comprend que ces conditions nouvelles font un devoir au gouvernement de distribuer avec plus de libéralité les deniers publics partout où le besoin l'exige.

Je me souviens qu'un jour, accompagnant le chef du gouvernement dans une tournée électorale à travers la province d'Ontario, je vis sur une banderole tendue en travers de la voie principale dans un de ces beaux villages du Haut-Canada, ces mots: "Dépense avisée est bonne économie." Cela, c'était aussi de la bonne philosophie. On se méprend, en certains quartiers, sur le sens vrai du mot économie. La parcimonie n'est pas de l'économie. On ne faisait pas d'économie en 1894-95-96 quand on dépensait plus d'argent qu'on n'en avait, et le gouvernement ne fait pas d'extravagances, aujourd'hui, en dépensant moins d'argent qu'il en reçoit. Il y a une méthode qui dépense et enrichit, et il y a un système qui lésine et appauvrit.



